

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE, COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC, COMBATTANTS DES T.O.E., VICTIMES DE GUERRE, OPEX, VEUVES ET SYMPATHISANTS (A.D.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.-V.G. - OPEX - VEUVES ET SYMPATHISANTS) DE LA GIRONDE

Maison du Combattant
97 rue Saint Genès
33000 BORDEAUX
SIREN 781 848 783

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE, COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC, COMBATTANTS DES T.O.E., VICTIMES DE GUERRE, OPEX, VEUVES ET SYMPATHISANTS (A.D.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.-V.G. - OPEX - VEUVES ET SYMPATHISANTS) DE LA GIRONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE, COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC, COMBATTANTS DES T.O.E., VICTIMES DE GUERRE, OPEX, VEUVES ET SYMPATHISANTS (A.D.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.-V.G. - OPEX - VEUVES ET SYMPATHISANTS) DE LA GIRONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Variation des fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du comité de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 18 mai 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script that reads 'Jérôme Coutand'. Below the signature, there is a small, faint text that reads 'Certifié par [signature] Mérignac'.

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024	
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net	
Frais d'établissement (I)							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	4 500	84	4 415		
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	37 130	33 265	3 865	5 616	
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes					
	TOTAL		41 630	33 350	8 280	5 616	
	Immobilisations corporelles	Terrains	7 131		7 131	7 131	
		Constructions	7 318 086	3 334 610	3 983 476	4 196 176	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 759 801	2 840 685	919 115	929 901	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	10 700		10 700	3 600	
	TOTAL		11 095 719	6 175 295	4 920 423	5 136 809	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	50 411		50 411	411	
		Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
		2 450		2 450	4 658		
TOTAL		52 861		52 861	5 069		
		Total (II)	11 190 211	6 208 646	4 981 565	5 147 495	
Actif circulant	Stocks et en cours		156 036		156 036	164 266	
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	358 814	727	358 086	312 763	
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances	658 982		658 982	355 662	
		Charges constatées d'avance	144 013		144 013	160 176	
	TOTAL		1 161 810	727	1 161 082	828 602	
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	598 500	678	597 822	596 571	
		Disponibilités	3 067 360		3 067 360	3 520 822	
		Total (III)	4 983 707	1 406	4 982 301	5 110 263	
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		16 173 919	6 210 052	9 963 867	10 257 759	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)						

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 942 194	1 942 194
	Fonds propres complémentaires	41 618	41 618
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	621 475	687 777
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	621 475	687 777
	Report à nouveau	983 103	1 044 385
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-290 694	-251 419
	Excédent ou déficit de l'exercice	-165 996	-127 606
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-36 024	-105 577
	Situation nette (sous-total)	3 422 394	3 588 369
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	571 940	531 741
Total (I)		3 994 335	4 120 111
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	310 503	313 470
	Total (II)	310 503	313 470
Provisions	Provisions pour risques	37 823	37 823
	Provisions pour charges		
	Total (III)	37 823	37 823
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	4 627 441	4 762 950
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	15 633	16 342
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 001	342 641
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	540 263	530 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 598	2 598
	Autres dettes	89 265	131 194
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		5 621 204	5 786 353
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		9 963 867	10 257 759
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	43 445	50 179
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 008 979	865 522
	dont ventes de dons en nature	750	1 536
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales		
	Ventes de prestations de service	294 423	434 579
	dont parrainages		108
	dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales	126 093	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 976 785	4 028 422
	dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales	3 942 422	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 431	901 825
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 995	
	Utilisations des fonds dédiés	49 432	48 759
	Autres produits	1 292 044	32 924
	Total des produits d'exploitation (I)	6 678 535	6 362 213
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	28 351	16 778
	Variation de stocks	-405	-648
	Autres achats et charges externes	2 117 227	2 115 417
	Aides financières	448	
	Impôts, taxes et versements assimilés	204 022	194 016
	Salaires	2 719 403	2 514 361
	Cotisations sociales	1 153 643	1 028 434
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	430 911	464 169
	Dotations aux provisions	300	105
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	57 825	
	Reports en fonds dédiés	46 465	197 970
	Autres charges	74 500	33 255
	Total des charges d'exploitation (II)	6 832 696	6 563 861
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-154 160	-201 647
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 263	
	Autres intérêts et produits assimilés	57 743	85 251
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	59 006	85 251
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	90 787	95 519
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	90 787	95 519
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-31 780	-10 268
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-185 941	-211 916

A.D.C.P.G. (consolidé)

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total	19 945	147 589
Charges exceptionnelles (VI) Total		63 279
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	19 945	84 309
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	6 757 487	6 595 054
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 923 484	6 722 660
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-165 996	-127 606
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-36 024	-105 577
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe aux comptes annuels

Informations générales

Présentation de la société

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet social de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

A ce titre, l'objet social de l'Association A.D.C.P.G est une association créée et gérée par l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc (ADCPG-CATM), le centre accueille des personnes en situation de handicap depuis 1977.

Nos services vont de l'ESAT au Foyer d'Hébergement et de vie en passant par le Service d'Accompagnement à la Parentalité pour les Personnes en situation de Handicap (SAPPH) Gironde.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

A notre connaissance, aucun événement postérieur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement de l'ANC 2019-04 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Annexe aux comptes annuels

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	5 995
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Rémunérations du personnel ESAT commercial	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	981 178
Remboursement CET	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	108 099
Remboursements d'assurance	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	79 663
Remboursement de TVA	Produits exceptionnelles	Autres produits d'exploitation	35 893
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

-
-

Annexe aux comptes annuels

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	37 130	4 500	-	41 630
Immobilisations corporelles	10 918 263	274 114	96 658	11 095 719
Immobilisations financières	5 069	50 000	2 208	52 861
TOTAL	10 960 464	328 614	98 866	11 190 211

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	31 514	1 836	-	33 350
Immobilisations corporelles	5 781 454	429 434	35 592	6 175 295
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	5 812 968	431 270	35 592	6 208 646

4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	7 858	300	7 431	727
TOTAL	7 858	300	7 431	727

Annexe aux comptes annuels

5. Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

	Ventilation des augmentations				
	Virements De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Entrées Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	4 500	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	597	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	5 097	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	146 872	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	57 906	-	-
Matériel de transport	-	-	59 446	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	8 795	-	-
Mobilier	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	7 100	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	280 121	-	-
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	50 000	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-2 208	-	-
TOTAL III	-	-	47 792	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	333 011	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

	Ventilation des diminutions				
	Virements De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Sorties Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	597	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	597	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	89 728	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	2 437	-	-
Matériel de transport	-	-	10 500	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	102 665	-	-
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	103 263	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements – Nature des dotations

	Compléments liés à une réévaluation	Ventilation des dotations		Dotations exceptionnelles
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	84	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	1 751	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I	-	1 836	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
Constructions	-	206 541	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	6 381	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	77 541	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	127 209	-	-
Matériel de transport	-	40 378	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	3 519	-	-
Mobilier	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL II	-	461 571	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	463 407	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements – Nature des diminutions

	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de développement	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
Droit au bail	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
TOTAL I	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Terrains	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
Constructions	-	222	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	63 465	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	33	-
Matériel de transport	-	3 671	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	336	-
Mobilier	-	-	-
Cheptel	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II	-	67 729	-
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	67 729	-

6. Dépréciations de l'actif circulant

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	727	7 858
Autres créances	-	-
TOTAL	727	7 858

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexe aux comptes annuels

7. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 450	-	2 450
Créances de l'actif circulant	555 147	555 147	-
Charges constatées d'avance	144 013	144 013	-
TOTAL	701 610	699 160	2 450

Informations relatives au passif

1. Provisions et passifs éventuels

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	37 823	-	-	-	37 823
dont provisions pour litiges	37 823	-	-	-	37 823
dont provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
dont provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
dont provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
dont provisions pour pertes sur contrats	-	-	-	-	-
dont autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
dont engagements de retraite et avantages similaires	-	-	-	-	-
dont provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
dont provisions pour impôts	-	-	-	-	-
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-	-	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-	-	-	-
dont provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
dont autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
TOTAL	37 823	-	-	-	37 823

Passifs éventuels

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Annexe aux comptes annuels

2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	4 643 075	280 710	744 803	3 617 560
Fournisseurs et comptes rattachés	348 600	348 600	-	-
Autres dettes	615 594	615 594	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	5 607 270	1 244 905	744 803	3 617 560

3. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	1 983 812	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	687 777	-66 302	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	687 777	-66 302	-	-	-
Report à-nouveau	1 044 385	-61 303	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-251 419	-39 274	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-127 606	127 606	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-105 577	105 577	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	531 741	-	-	60 145	-
TOTAL	4 120 111	-	-	60 145	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	1 983 812
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	-	-	621 475
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	621 475
Report à-nouveau	-	-	983 103
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	-290 694
Excédent ou déficit de l'exercice	-165 996	-	-165 996
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-36 024	-	-36 024
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-19 947	-	571 940
TOTAL	-185 944	-	3 994 335

Annexe aux comptes annuels

4. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	CAF	35 500	-	-	-
	-	-	-	-	-
	Autres	85 000	-	12 000	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	ARS	192 970	46 465	37 432	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL		313 470	46 465	49 432	-

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	CAF	-	35 500	-
	-	-	-	-
	Autres	-	73 000	-
	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	Projet par défaut	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	ARS	-	202 003	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL		-	310 503	-

Le calcul des fonds dédiés consiste à identifier les ressources affectées spécifiquement à un projet ou une action, en soustrayant les dépenses engagées de ces fonds et en reportant le solde non utilisé sur l'exercice suivant, conformément aux principes comptables et aux obligations légales.

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	ACOM	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	23 030	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	23 030	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes ne certifiant pas les comptes ou des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité

	-	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI

2. Détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	-165 996	-127 606
Reprise du résultat antérieur	-	-
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	-165 996	-127 606
Dont résultat effectif sous gestion propre	-129 971	-22 030
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-36 024	-105 577

Selon l'art. 153-2 règlement ANC n° 2019-04, l'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant

Annexe aux comptes annuels

les excédents des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau « reprises du résultat antérieur »).

3. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Concours publics	ARS financement Esat et CAP Parents	1 208 675	-
Concours publics	Département Gironde Foyer et Cap Parents	2 162 536	-
Concours publics	Département hors Gironde Foyer	400 155	-
Concours publics	CAF et MSA Aide logement foyer	171 054	-
Subvention d'exploitation	CAF Cap Parents	12 925	-
Subvention d'exploitation	Cantons	21 438	-
-	-	-	-
TOTAL		3 976 785	

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Rémunérations

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la mention de la rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	-	-
Sûretés reçues	-	-
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escomptés non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	124 668-	-
Autres engagements	-	-

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 51.